



**COMMUNE DE MIES**

**PROCES-VERBAL  
de  
L'ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL DE MIES  
du 17 décembre 2008**

**ORDRE DU JOUR**

1. Appel
2. Procès-verbal de l'assemblée du 29 octobre 2008
3. Communications du bureau
4. Election de 5 membres de la Commission ad'hoc pour le règlement communal du cimetière
5. Election de 7 membres de la Commission ad'hoc pour le règlement communal sur la gestion des déchets
6. Informations de la Municipalité
7. Budget 2009
8. Constitution d'un réseau d'accueil de jour de la petite enfance en Terre Sainte (AJET)
9. Election de 4 délégués à l'AJET
10. Divers et propositions individuelles

1. **Appel**

**Sont absents et excusés :** F. BUENSOD, Ph. CODEREY, B. GAUD, S. GORGERAT, A. HYSENI, S. MIR, P.-A. SCHMIDT

## **2. Procès-verbal de l'assemblée du 29 octobre 2008**

Aucune modification n'étant demandée, le PV est approuvé à l'unanimité moins une abstention.

---

## **3. Communications du Bureau :**

Aucune communication. La Présidente propose une modification dans l'ordre du jour, le point « budget » passant avant la discussion sur l'AJET et la désignation de ses délégués.

---

## **4. Election de 5 membres de la Commission ad'hoc pour le règlement communal du cimetière :**

J.-L. SEMOROZ rappelle que notre commune n'a pas revu son règlement depuis 14 ans.  
Sont élus tacitement : Robert MEROZ, Conchi STEVENS, Jean-Luc RAY, Ariane WINIGER et Jörg WILDBERGER.

---

## **5. Election de 7 membres de la Commission ad'hoc pour le règlement communal sur la gestion des déchets :**

P. ENGELBERTS signale avoir rencontré, pour une conciliation, les opposants au projet de la nouvelle déchetterie le 2 décembre en 3 groupes (17 opposants); si certains ont levé leur opposition, d'autres l'ont maintenue.

Il s'agit d'établir un règlement pour, notamment, garantir l'accès aux seuls habitants de la commune de Mies. Etant donné que nous n'avons pas encore de règlement sur les déchets, alors que la Loi fédérale le prévoit, nous nous baserons sur les règlements existant dans d'autres communes (Coppet et Tannay).

H. DU-PLESSIX pense que c'est un sujet intéressant pour la Commission de l'environnement.

### **Les personnes intéressées à ce groupe de travail et élues à bulletins secrets sont :**

G. DERIAZ	avec 31 voix	A. BAERTSCHI	avec 21 voix
A. HEPP	avec 26 voix	Ph. MEIER	avec 20 voix
J.-P. STREIT	avec 26 voix		
H. JOCHAUD-DE-PLESSIX	avec 25 voix		
C. HILFIKER	avec 25 voix		

Ont obtenu des voix mais ne sont pas élus :

P. BIGNENS	avec 19 voix	H. LANDOLT	avec 16 voix
Ph. CAVIN	avec 17 voix	G. DANISI ROCHAIX	avec 7 voix

## 6. Informations de la Municipalité :

### P. ENGELBERTS

- **Déchetterie :** un acousticien sera mandaté pour faire une étude sur les nuisances sonores provoquées par la déchetterie de façon à répondre aux remarques d'un opposant.

G. DANISI fait observer qu'il avait été voté une réduction de la taille et du prix de la nouvelle déchetterie, mais il semble que cela ne soit pas le cas. De plus, selon les dires de la Municipalité, il n'y aurait pas pu avoir d'accord de partenariat avec Tannay; or il semblerait que Mies ne se soit pas intéressé à ce partenariat et donc Tannay, Commugny et Chavannes des Bois s'organiseraient ensemble pour réaliser une déchetterie collective. Elle trouve gênant ce manque de transparence et elle regrette cette politique de demi-vérités de la part de la Municipalité.

P. ENGELBERTS n'est pas d'accord avec cette argumentation; il n'y a pas de demi-vérité, car Tannay avait été approché pour ce projet mais n'a pas donné suite. Tannay a un projet pas du tout élaboré qui nécessite un déclassement de terrain en zone agricole ce qui signifie que ce projet n'est pas près d'aboutir. Or, il est incontestable que la situation dans notre village est désastreuse : il s'agit d'un projet d'intérêt public, c'est pourquoi il a été décidé de réaliser notre propre déchetterie en respectant au mieux le budget voté par les Conseillers (-ères). La Municipalité n'est pas opposée à une déchetterie intercommunale pour autant qu'elle voie le jour à moins de 5 km de notre village.

- **La Fédération Internationale de Basket (FIBA)** va s'installer à Mies sur le terrain du Pra de la Buna, l'accès se fera non pas par la station service mais sur le bout de terrain acheté au propriétaire voisin sur lequel passe le nant de la Bécassière. Il s'agit du deuxième centre mondial qui s'installe à Mies, en effet, la FIM (Fédération Internationale de Motocyclisme) est sur notre commune depuis 14 ans, (voir article sur « La Côte » du 12.12).

- En ce qui concerne **le schéma directeur de Terre Sainte**, qui a fait l'objet d'interrogations de la part de certains Conseillers, il semblerait, avec l'aide de spécialistes en communication et suite à la réunion du 15 novembre avec toutes les Municipalités de Terre Sainte, qu'il sera possible de donner des informations cohérentes courant 2009 sur les travaux en cours.

- Venue de « **Poulets grand délice** » (3 mois à l'essai) qui s'installera tous les vendredis dès le 9 janvier sur le même emplacement que « Polo Pizza » qui change son jour d'installation au lundi au lieu du mardi.

- **Dates des Conseils en 2009 :** Mercredi à 20h 18 mars  
24 juin  
23 septembre  
11 novembre à 18h30 suivi du souper  
16 décembre

- Mise à disposition de calendriers du zoo de « la Garenne ». Le Syndic présente des vœux à la Municipalité et aux Conseillers (-ères).

### J.-L. SEMOROZ

- **Les travaux du carrefour rte du village, rte de Veytay** sont en voie d'achèvement. Les bennes et tout le matériel de chantier nécessaires pour ces travaux devraient être enlevés avant Noël, ainsi la route et le parking seront alors à nouveau dévolus à leur fonction.

Le tapis final sera posé en mai en même temps que celui de la rampe du chemin Sous-Voie.

- **Le passage pour piétons** en face de la maison communale sur la route du Village sera déplacé d'environ 15 mètres en direction de la gare par mesure de sécurité et de visibilité.

- **Qu'est-il arrivé à G.-A. DUBOIS**, notre employé communal ?

Un malheureux accident de travail (grave contusion à l'épaule droite) l'immobilise pour plusieurs mois; un remplaçant a été engagé, Monsieur Dominique BYRDE habitant Versoix, chômeur et malentendant, qui aidera aussi M. CACIOPPO à la conciergerie, car Ariane PIWOWARCZYK est également en congé maladie.

Cet homme sachant tout faire donne entière satisfaction et pourrait être engagé sur le long terme à temps partiel.

- **Le trottoir au virage de la rte du Village et rte des Pénys, à l'endroit de la propriété « Les Cèdres »**, ne peut être sécurisé qu'en l'élargissant; or cela ne peut être fait qu'en empiétant sur le domaine privé de la famille DERIAZ. Une demande sera faite auprès des propriétaires.

- Pour terminer, à la demande de Jean-Louis SEMOROZ, les Conseillers (-ères) applaudissent les employés pour les magnifiques décorations de fin d'année ornant tout le village.

#### **A. CAVIN**

- **Agrandissement de l'école.** Les travaux sont toujours bloqués pour cause de recours d'une personne auprès du Tribunal. Une conseillère demande s'il est possible d'avoir le nom de cette personne et la secrétaire s'annonce.

- **Immeubles au Sorbier.** Une séance de conciliation aura lieu en janvier.

- **Tannay et le PPA du Torry (port)**, lors d'une rencontre, M. BORY a donné une information : bien que le projet ne soit pas définitif, le port en râteau sera toujours de 260 places mais placé uniquement sur le territoire de Tannay, le camping sera maintenu mais uniquement pour les gens de passage (exclus les mobil homes).

Le maintien de la buvette est incertain.

#### **C. FIGEAT :**

- **Petite parcelle (425 m<sup>2</sup>) ch. de la Crota/rte Suisse.** La personne intéressée (parcelle attenante et en construction) propose maintenant CHF 400.- le m<sup>2</sup> et fournit un plan pour le rachat éventuel de 175 ou 212 m<sup>2</sup>, le solde restant serait libre pour un éventuel aménagement de la route Suisse.

P. ENGELBERTS signale que le futur éventuel propriétaire s'engage à entretenir la parcelle restant libre pour la commune.

#### **Discussion :**

G. DERIAZ demande les limites de cette portion de terrain restant.

J. SHELDON se demande ce qu'il adviendra s'il devenait nécessaire de réaliser un éco-point. J.-L. SEMOROZ répond que c'est hors de question, ces éco-points n'apportant que des désagréments de toutes sortes et servant surtout de dépotoir.

S. MEYLAN s'interroge sur le but du propriétaire voisin pour acquérir ce bout de terrain.

C. FIGEAT signale que c'est pour agrandir sa parcelle; si on ne fait rien de ce bout de terrain, il pourrait se transformer en décharge.

A. BAERTSCHI propose de louer ce terrain pour 5 ans.

C. FIGEAT avertit que le propriétaire voisin voudrait y faire un mur pour s'isoler du bruit de la rte Suisse et qu'il faudrait une période plus longue, pourquoi pas ?

Ph. MEIER demande quel serait l'impact de cet achat pour le propriétaire et si cela lui permettrait de construire une deuxième villa.

A. CAVIN indique que le propriétaire a fait construire sur 1300 m<sup>2</sup> une maison individuelle et n'a pas utilisé tout son Cus.

J. WILDBERGER trouve qu'il n'est pas correct de vendre ce terrain à si bas prix étant donné que cet ajout donne plus de valeur à ce bien et donc que celui-ci devrait être vendu au prix normal du m<sup>2</sup> dans la région.

S. NCHINDA trouve dommage de ne pas vendre ce terrain si celui-ci n'a pas d'utilité pour la Commune, mais il faut négocier le prix.

H. DU-PLESSIX trouve qu'il ne faut pas vendre ce terrain avant de savoir ce qu'il en est des futurs aménagements de la rte Suisse.

S. MOSES demande que la Municipalité fasse un préavis.

B. HUG estime qu'on ne peut entrer en matière sans un préavis formel.

P. ENGELBERTS ne veut pas faire un préavis avant que les Conseillers ne se déterminent sur l'entrée en matière de la vente ou non de ce terrain afin d'éviter du travail inutile.

Résultat du vote pour l'entrée en matière : 24 oui

10 non

3 abstentions

## **P. MASCALI**

- Le **repas des aînés** aura lieu le jeudi 18 décembre et réunira 89 participants.

## **7. Budget 2009**

**C. FIGEAT** commente le préavis que chaque conseiller a reçu.

Le budget prévoit une perte de CHF 765'000.- provenant de charges nouvelles et de rentrées fiscales en diminution, mais nos réserves s'élèvent à environ CHF 4'000'000.- ce qui nous laisse la possibilité de supporter ce déficit. Parmi les charges nouvelles, il faut relever une augmentation de 20 % des sommes dues à Etacom et une augmentation de CHF 1'000'000.- de la facture sociale.

Devant l'augmentation importante du travail ces dernières années, la Municipalité propose de revoir la rémunération de certains de ses membres, soit le Syndic, J-L. Semoroz, A. Cavin. P. Mascali au bénéfice d'une rétribution supplémentaire du service des écoles pour son mandat ne reçoit pas d'augmentation ni C. Figeat dont la charges de travail n'a pas augmenté.

2 cartes d'abonnement général CFF seront vendues aux habitants dès le premier janvier 2009 au prix de CHF 40.- -

### **Discussion :**

H. DU-PLESSIX demande s'il est vrai que, suite aux critiques, le Canton semble revoir le système de péréquation.

C. FIGEAT illustre la bizarrerie du système en donnant comme exemple la commune de Buchillon qui a doublé le montant de ses impôts et qui a pratiquement annulé la facture sociale !

P. ENGELBERTS a appris au cours d'une séance de l'ADCV qu'il se pourrait que dès 2010 la péréquation soit divisée en deux parties : d'une part la facture sociale qui serait basée sur le point d'impôt (plus équitable), et d'autre part la péréquation qui serait calculée en fonction de la valeur contributive de chaque commune.

Par contre l'exemple de Buchillon ne semble pas « la » solution, car les gros contribuables de la commune veulent la quitter pour s'installer là où le taux d'impôts est moins élevé.

C. HILFIKER se demande si le million supplémentaire de l'impôt sur les revenus est vraiment à prévoir ?

C. FIGEAT répond que c'est en partie juste et correspond aux impôts entrés en 2007 à 48 points d'impôts alors que nous sommes à 55 pts.

### **Discussion sur les comptes :**

#### 1. Administration générale : augmentation accordée aux autorités

J.-L. RAY demande comment la Commission des finances justifie le supplément de 12'000.-- entre son rapport et le préavis de la Municipalité.

B. HUG, rapporteur de la Commission, explique qu'il s'agit de ne pas faire de discrimination et de prévoir de rétribuer tous les Municipaux selon la surcharge de travail de l'année.

P. ENGELBERTS confirme que la Municipalité n'a pas l'intention de distribuer l'entier de la somme sauf s'il y a vraiment surcharge de travail.

A. BAERTSCHI se pose la question de savoir pourquoi la Présidente et la secrétaire ne seraient pas, elles aussi, augmentées.

G. MARCHAND remercie pour l'intention et rappelle que la secrétaire et elle-même ont été augmentées l'an dernier et par conséquent il n'y a pas lieu de réadapter leurs rétributions.

H. DE-PLESSIX fait remarquer que la Municipalité a déjà été augmentée également il y a quelques années (précédente législature) et ne voit pas, vu la conjoncture, la nécessité de suivre la Commission des finances.

G. DANISI trouve que l'enveloppe globale ne devrait s'élever qu'à hauteur de CHF 20'000.- et le surplus partagé entre la Présidente et la secrétaire.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote.

La Présidente demande aux Conseillers s'ils acceptent d'accorder une enveloppe à la Municipalité de CHF 162'000.- (au lieu de 150'000.—budgétés au poste 101.300.1)

Résultats : Oui : 23 Non : 7 Abstentions : 4

#### 2. Finances : pas de remarques particulières.

#### 3. Domaines et bâtiments : pas de remarques particulières.

#### 4. Travaux : rien n'a été budgété pour l'installation de Bluewin TV sur notre commune.

#### 5. Instruction Publique et Cultes : le poste 512.352.2 est en diminution car les coûts des UAPE passent maintenant sous la rubrique sécurité sociale No 710.352.2 (AJET)

#### 6. Police :

P. ENGELBERTS n'est pas du tout d'accord avec les observations de la Commission des finances qui évoque un ciblage inapproprié des actions de la police intercommunale. Le sergent major SPAK sera dès lors invité à présenter, lors de la prochaine séance du Conseil, le travail que les agents effectuent et qui ne consiste pas seulement à mettre des PV.

7. Sécurité sociale : notre participation à l'AJET nous coûte CHF 112'000.- et comprend notre participation au déficit de la crèche des Coppalines à Coppet fréquentée par seulement 5 enfants de Mies sur 66 places (dont les 25 % n'habitent pas en Terre Sainte).

La Commission des finances demande une modification de l'art. 25 des statuts de l'AJET et que le poste 710.352.2 du budget soit approuvé avec ces réserves.

**Le préavis No 11/2008 concernant l'approbation du budget 2009 est accepté, tel que présenté (mais en tenant compte des remarques émises dans le rapport de la Commission des finances, page 3), soit : *La Commission maintient donc son préavis pour une adhésion au réseau, mais exige au préalable une modification de l'art 25 des statuts de l'AJET. Ceci implique que le poste 710.352.2 du budget doit être approuvé expressément sous cette réserve !***

**par 34 oui  
0 non  
3 abstentions**

#### **8. Constitution d'un réseau d'accueil de jour de la petite enfance en Terre Sainte (AJET)**

La Présidente pose 2 questions, à savoir :

- a) En sachant que la Commission des finances a mis le doigt sur deux articles des statuts (art. 25 et 33) qui nous engageraient pour 5 ans à couvrir des frais de fonctionnement illimités de ce réseau (elle mentionne par exemple les pertes de la crèche de Coppet), approuvez-vous le préavis No 10 relatif à l'acceptation des statuts de l'AJET ?
- b) Acceptez-vous d'entrer dans le réseau de jour de la petite enfance en Terre Sainte (AJET) à condition que les art. 25 et 33 des statuts soient modifiés selon les remarques de la Commission des finances de Mies ?

P. MASCALI insiste sur l'importance d'avoir des structures d'accueil de la petite enfance dans les communes pour aider les foyers à concilier vie professionnelle et familiale. Le vote demandé aujourd'hui concerne plus l'acceptation d'une philosophie de la vie de famille du 21e siècle que d'un plan financier.

Les propositions de modifications souhaitées par notre Commission des finances seront examinées avec intérêt après la constitution de la nouvelle Association AJET qui aura lieu le 11 février 2009 en présence de Madame Nelly de TCHARNER, Préfet.

Il est demandé aux Conseillers d'accepter le préavis proposé sachant encore que :

- si on n'adhère pas à l'AJET et que l'on garde uniquement notre UAPE à Mies, il n'y aura plus de repas; or 82 enfants sont inscrits dans notre UAPE (30 viennent des autres communes de Terre Sainte mais sont scolarisés à Mies). Le coût de cette structure serait de CHF 5.- par habitant (contribution au budget de la fondation) + une contribution en tant qu'employeur de 0,08 % de la masse salariale, soit un total de CHF 8'740.--.

- en cas de non participation au réseau FAJE, nous maintiendrons notre UAPE actuelle en assurant l'entier des charges de la structure sans recevoir de subventions alors que nous resterons soumis aux exigences du SPJ (pour les embauches) et nous n'aurons pas de crèche.

Le coût de cette structure (déduction faite de la contribution des parents) serait de CHF 251'790.--

- si nous acceptons de faire partie du réseau, les coûts sont répartis entre les 9 communes, on perçoit les subventions de la FAJE (à voir comme un retour sur la facture sociale).

Le coût pour notre commune serait de CHF 116'740.--

La Présidente regrette que ces chiffres n'aient pas été communiqués préalablement à la Commission des finances.

S. MOSES présente les commentaires de la Commission des finances qui estime que voter maintenant pour ces statuts (surtout l'art. 25.1 commenté par B. HUG) serait accorder un chèque en blanc et donne également pour exemple les art.:

- 14.1, alinéa h : « autoriser l'acquisition et l'aliénation de tous les immeubles et droits réels immobiliers » et se demande si c'est le rôle de l'AJET d'investir dans l'immobilier.

- 14.1, alinéa i : « autoriser tout emprunt, le plafond fixé à CHF 500'000 ». Encore des dépassements en vue selon lui, il se demande également si cet article est nécessaire vu l'art. 25.1.

- 26.1 : cet art. n'a pas pu être commenté puisqu'il ne mentionne pas la grille tarifaire permettant de déterminer le montant facturé aux parents.

La Commission des finances regrette de n'avoir pas vu les comptes et les coûts de fonctionnement de ces structures. Elle recommande l'adhésion au réseau, mais demande que les statuts soient révisés et qu'il y soit fait mention non seulement des droits mais aussi des devoirs et obligations.

### **Discussion :**

P. ENGELBERTS signale que ce sont des statuts-types (que l'on retrouve dans toutes les associations) qui ne peuvent être changés maintenant étant donné que toute association a besoin de statuts. Il ne s'agit pas de signer un chèque en blanc puisqu'il y aura un conseil intercommunal qui va se pencher sur le budget et des contrôles seront effectués (art. 27).

C. FIGEAT signale qu'un budget sera voté et les comptes devront respecter ce budget. La participation de Mies au coût des Coppalines à Coppet s'élève à CHF 42'000.--

C. STEVENS demande combien de places sont réservées aux enfants de Mies aux Coppalines.

G. MARCHAND rappelle que notre participation aux coûts s'élève à CHF 42'000.--, qu'il n'y a que 5 enfants de Mies sur 66 places dont 25 % sont occupées par des enfants qui ne sont pas de Terre Sainte. La nursery-garderie des Coppalines (Fondation) restera une entité juridique indépendante.

P. MASCALI affirme que c'est justement parce que Coppalines ne fait pas partie du réseau qu'il y a des enfants venant de l'extérieur. Par l'affiliation au réseau et par convention, les enfants de Terre Sainte seront privilégiés. Le budget a été approuvé par nos 4 délégués à l'AIPP en présence de C. FIGEAT.

F. GAVILLET, qui fait partie de la Commission de gestion de l'AIPP déclare avoir voté non aux statuts en l'état; elle ajoute qu'à chaque proposition d'amendement celui-ci est refusé. Les remarques n'ont pas été enregistrées malgré la promesse faite d'en tenir compte.

P. MASCALI garantit que les remarques données seront prises en considération.

Pour A.-P. MARCHAND l'adhésion est d'autant plus risquée que les subventions cantonales ne sont pas garanties dans le temps.

C. FIGEAT : la partie à charge des communes s'élève à CHF 461'800.-- et les subventions touchées sont de CHF 224'000.-- Si ce dernier montant devait ne plus être versé, notre commune

devrait payer CHF 60'000.- au lieu de 40'000.-- ce qui ne mettrait pas les finances de notre commune en danger. Le risque est vraiment minime.

S. MOSES rend attentif à l'importance d'installer des garde-fous dans tout statut pour éviter les catastrophes.

S. MASCALI (rappelle son devoir de réserve) demande où se trouve le danger pour notre commune de passer de CHF 112'000.- à CHF 255'000.- dans le pire des cas sachant que si nous ne sommes pas satisfaits, nous pourrions démissionner de la structure dans 5 ans.

S. MEYLAN : se demande pourquoi le montant de fonctionnement est multiplié par 3 si nous avons notre propre structure en cas de non-adhésion à l'AJET; elle aimerait avoir plus de détails sur les chiffres de fonctionnement qu'elle trouve élevés.

P. MASCALI mentionne qu'il faudrait toute la structure des UAPE pour notre seule commune et que cela a un prix (direction, comptable, masse salariale, charges sociales, repas, matériel...)

S. MEYLAN s'inquiète du fait qu'aucun tarif ne soit connu pour la participation des parents.

P. MASCALI signale qu'en cas d'adhésion ce soir une lettre sera envoyée dans les 24 h aux parents avec tous les renseignements souhaités.

C. HILFIKER, en partant en réseau on va pouvoir gérer la demande et la ventiler par rapport à l'offre.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote et les Conseillers (-ères) :

**Décident d'approuver le préavis No 10/2008 de la Municipalité et de constituer par voie de conséquence en Terre Sainte un réseau d'accueil de jour de la petite enfance conformément à la LAJE**

**par 32 oui  
3 non  
2 abstentions**

## **9. Election de 4 délégués à l'AJET**

P. MASCALI indique qu'il y a 2 séances par année pour le budget, les comptes et qu'il y aura des séances extraordinaires en 2009 pour la mise en place de la structure.

B. HUG souhaiterait que le Conseil soit au courant des travaux des séances.

C. HILFIKER propose qu'il y ait un point à l'ordre du jour de nos séances du Conseil qui traite des rapports des membres aux séances intercommunales.

P. MASCALI signale qu'il est désigné un rapporteur pouvant résumer ce qui se décide à nos séances et que celles-ci sont publiques comme nos séances du Conseil.

J.-L. RAY demande s'il est possible de mettre les PV des séances intercommunales sur le site internet.

Sont élus par acclamations :

P. MEIER (rapporteur)

F. GAVILLET

A.-P. MARCHAND

K. DEMBITZ

## **10. Divers et propositions individuelles :**

H. DU PLESSIX fait remarquer que selon le règlement de la protection des arbres, il doit y avoir compensation écologique pour les arbres abattus et demande si les 2 pins du cimetière ont été remplacés ainsi que le mûrier des Châtillons. Il demande que la Commission de l'environnement soit avertie au moment de l'autorisation d'abattage du remplacement prévu.

Qu'en est-il du classement de la réserve naturelle des Crénées ?

P. ENGELBERTS répond que la compensation est indiquée sur le pilier public mais elle n'est pas obligatoire, elle n'est demandée qu'en cas d'essences rares. Dans ce cas, un budget est établi après vérification auprès d'un pépiniériste sur le coût d'achat de la même essence.

Un compte sera ouvert et le montant de compensation sera déposé dès les renseignements fournis (un chêne coupé revient à plus de CHF 2'000.-).

C. STEVENS pose la question de savoir s'il y a vérification de remplacement d'un arbre coupé chez un particulier et si cela doit être la même essence.

P. ENGELBERTS dit que le remplacement doit se faire dans les meilleurs délais (à la bonne saison) et éventuellement ailleurs que chez la personne ayant fait abattre son arbre si son terrain est trop petit, ce peut être un arbre d'une autre essence mais de même valeur.

J.-L. SEMOROZ spécifie que le remplacement aura lieu avec des arbres plus grands qu'une bouture de quelques centimètres. Un tulipier vient d'être planté au centre sportif en lieu et place d'un cèdre abattu chez un propriétaire dont le terrain ne pouvait pas recevoir un nouvel arbre. Le centre sportif est maintenant saturé et ne peut plus recevoir d'autres plantations.

J.-P. STREIT trouve qu'il ne faut pas exagérer les exigences au remplacement des arbres, car les gens finiront par couper les arbres sans rien dire.

P. BIGNENS demande s'il y a des exigences particulières concernant la dimension de l'arbre nouvellement planté.

P. ENGELBERTS il n'y a pas de règlement à ce sujet mais la commune demande que l'arbre remplacé ait un tronc d'environ 10 cm de diamètre sachant qu'un chêne de cette taille coûte déjà plus de CHF 2'000.-

R. MEROZ demande si les marchands ambulants sont soumis à une patente, au service d'hygiène.

P. ENGELBERTS confirme qu'il s'agit d'une entreprise nationale autorisée qui a des contrôles sérieux et qu'elle s'installe sur notre commune pour 3 mois à l'essai.

G. DANISI fait remarquer à Paola que contrairement à ce qu'elle a voulu dire, lors de la discussion sur le réseau, la fusion des communes n'est pas certaine.

P. MASCALI spécifie qu'elle a pris comme exemple la faisabilité d'une fusion et qu'elle ne comprendrait pas que l'on refuse l'entrée en réseau, mais elle n'a aucune certitude sur la fusion.

S. MASCALI a remarqué qu'il y aurait moins de patrouille de SDS depuis que le poste de police de Coppet est en fonction et qu'il ne voit jamais de patrouille de cette dernière bien qu'il y ait une recrudescence des vols !

P. ENGELBERTS signale que les vols s'effectuent par vague et qu'il est bien difficile d'avoir des patrouilles (en voiture banalisée, à pied) au bon moment au bon endroit. Il y a eu 122 interventions en novembre et des arrestations ont été effectuées.

Il sera demandé à M. ARABI de venir présenter le travail de SDS comme ce sera le cas du Sergent Major SPAK de la Police de Coppet.

J.-L. RAY signale que le rapport de SDS est mis en ligne sur notre site

S. NCHINDA demande où en est-on au niveau du rapprochement des communes.

P. ENGELBERTS répond que nous sommes en phase stratégique, c'est-à-dire à l'étude de la compatibilité des différentes communes et au genre de rapprochement souhaité.

Un rapport devrait sortir au printemps.

J.-L. RAY mentionne le site en ligne de terresainte.ch, remis à jour régulièrement et qui donne toutes les informations à ce sujet.

Quant à la sculpture métallique se trouvant dans la descente vers la gare, il demande quand elle sera enlevée. Il demande également s'il est possible de faire des places de parking supplémentaires à l'arrière de la maison de commune, car il manque des places pour le CMS.

A.-P. MARCHAND demande s'il est possible de faire quelque chose pour les lumières du

passage sous voie peintes en rouge sanguinolent en bas du chemin des Ouches et pourquoi l'eau de nos robinets est si chlorée.

J.-L. SEMOROZ est intervenu auprès du SITSE, il s'agit en fait d'une pompe (doseur de javel) défectueuse qui sera réparée de suite mais l'eau peut être consommée sans problème; il s'agit d'un inconvénient passager.

H. DU PLESSIX mentionne qu'un panneau publicitaire pour la régie Grange (pour des constructions hors de Mies) est posé sur la parcelle du bâtiment administratif du triangle.

P. ENGELBERTS affirme qu'aucune demande n'a été effectuée auprès de la Municipalité et qu'il sera demandé son enlèvement.

S. MOSES n'est pas d'accord avec les attaques envers la Municipalité. Il demande aussi quel est le coût du recours contre la construction de l'école, le pourquoi et si les coûts seront à charge du recourant.

P. ENGELBERTS signale qu'il s'agit des frais d'avocat et la Municipalité pense que ce recours n'est pas recevable. Les frais sont à la charge du perdant mais le juge peut décider des dépens.

C. FIGEAT ajoute que le coût principal concerne l'argent du terrain qui est immobilisé et les intérêts courent toujours.

P. MEIER signale que le droit d'opposition est un droit fondamental et normal puisque c'est le seul moyen d'intervenir quand un propriétaire met à l'enquête sans consulter les voisins.

G. DANISI n'a jamais dit qu'elle ne respectait pas le travail de la Municipalité mais elle aime la transparence.

C. STEVENS demande si on peut connaître la raison de l'opposition aux divers projets communaux.

P. ENGELBERTS indique que les oppositions peuvent être consultées au greffe.

S. MASCALI ajoute qu'y a déjà eu opposition à l'achat du terrain, ce qui a fait augmenter le prix à l'achat, et que l'opposition est un droit mais qu'elle doit être fondée.

La parole n'étant plus demandée, la secrétaire procède à la lecture de l'extrait de PV qui est **accepté à l'unanimité.**

La Présidente présente ses meilleurs vœux à toute l'assemblée.

La séance est levée à 23 h. 32 et suivie d'un apéritif.

La Présidente

La Secrétaire

G. MARCHAND

N. WUILLEMIN